La musique sacrée des trois monothéismes, en particulier jouée pendant les obsèques

Votre question du 24/01/2015
Je peine à trouver des informations concernant l'islam, et notamment si la musique est permise, pendant les funérailles, par les grands courants du sunnisme ou chez les chiites.

Notre réponse du 02/02/2015

Votre recherche concerne la musique sacrée des trois monothéismes, en particulier pour les obsèques.
Pour l'Islam, nous n'avons pas trouvé mention de musique funéraire. Il est d'usage, comme vous le signalez, de lire et de psalmodier des sourates du Coran choisies pour l'occasion, en commençant par al-Fâtiha (1ere sourate du Coran) pour que Dieu accueille le défunt avec clémence. Voire déclamer des poèmes en hommage au défunt.
Il semblerait que l'utilisation des instruments de musique évoque plutôt la gaieté et l'allégresse, ce qui est inapproprié lors des obsèques. Même si des philosophes arabes classiques comme al-Fârâbî et al-Kindî recommandent l'écoute de la musique afin de guérir le chagrin causé par la mort d'un proche. Pour d'autres, cette vie est éphémère et la mort est un passage obligatoire vers la vie éternelle, d'où le fait de ne pas trop s'attarder sur les obsèques.

Des commémorations liées à la mort de grands imams, qui ont joué un rôle historique important, peuvent être célébrées avec des instruments rythmiques, chez les chiites par exemple, à l'occasion de la mort d'al-Hussayn, petit-fils du Prophète.

https://www.eurekoitest.org/ – Bibliothèque de l'Institut du monde arabe